



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23059997

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

21 AVR. 2023

DU ~~TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE~~
Greffe

N° d'entreprise : 0888 440 321

Nom

(en entier) : **OLVIMAR**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **Rue du Bois de Beumont 5 à 1301 Bierges****Objet de l'acte : reconduction des mandats**

Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale

La présente assemblée générale de la société s'est tenue en ce 30/03/2023 au siège de la société.

1.BUREAU

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier SCHMIDT, président du Conseil d'administration.

2.COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents les actionnaires indiqués à la liste des présences jointe en annexe, signée par chacun d'eux avant l'ouverture de la séance.

3.EXPOSE

3.1 La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Renouvellement des mandats

2. Mandat de représentation

6.DELIBERATIONS

6.1 Renouvellement des mandats

1. Le nécessaire n'ayant pas été effectué en son temps, l'assemblée générale prend acte du renouvellement :

- Des mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Olivier SCHMIDT de mars 2017 à mars 2023

- Du mandat d'administrateur de Madame Cécile VAN DAELE de mars 2017 à mars 2023

Les mandats de Monsieur SCHMIDT sont rémunérés tandis que celui de Madame VAN DAELE est exercé à titre gratuit

2. L'assemblée générale prend également acte de la reconduction des mandats suivants :

- Des mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Olivier SCHMIDT de mars 2023 à mars 2029

- Du mandat d'administrateur de Madame Cécile VAN DAELE de mars 2023 à mars 2027

Les mandats de Monsieur SCHMIDT sont rémunérés tandis que celui de Madame VAN DAELE est exercé à titre gratuit

L'assemblée adopte ces résolutions.

6.2 Mandats de représentation

L'assemblée confère tous pouvoirs à SRL COGEFISC, représentée par Madame Valérie De Bruyn, dont les bureaux sont établis à 1301 Bierges, rue du Bois de Beumont, 5 (TVA 0873.736.012), afin de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de procéder à la publication des décisions prises ci-dessus aux annexes du Moniteur Belge.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

7.CLÔTURE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal, lequel est ensuite signé par les membres du bureau.

Le Président lève la séance à 19 heures.

Olivier SCHMIDT

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).